

PRINCIPES DE LA RÉGLEMENTATION INCENDIE ET RÔLE DE L'ÉLU

Programme

GÉNÉRALITÉ SUR LE RISQUE INCENDIE

- triangle du feu
- éclosion, développement, propagation
- règles de bases de la prévention

APPROCHE JURIDIQUE

- responsabilités civiles et pénales
- le SDIS, le Conseil d'Administration du SDIS, le SIDPC
- les réglementations incendie : habitation - foyer logement ; code du travail ; IGH ; ICPE

LES ERP : POUVOIRS ET DEVOIRS DU MAIRE (L2212-2 CGCT)

- la réglementation ERP
- les commissions de sécurité et d'accessibilité
- articles R 123 du CCH, l'ouverture, l'exploitation et la fermeture des ERP
- l'instruction du permis de construire (code de l'urbanisme et CCH)

LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX

- militaire, judiciaire, éducation nationale, gares - EF - CTS

MANIFESTATIONS OCCASIONNELLES ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC

- fêtes foraines ; grands rassemblements ; parcs et jardins ; terrains de campings ; installations sportives et de loisirs.

Animations pédagogiques

Exercice pratique : sur un exemple concret, définir un plan d'action

Incendie (intervenants, rôles, responsabilités, etc.)

Durée de la formation

1 jour

Objectifs

- Permettre aux Maire et aux élus de mieux appréhender leurs responsabilités en matière de sécurité de leurs administrés face au risque d'incendie et de panique.
- Connaitre les interlocuteurs départementaux en matière de protection contre l'incendie (article L1424-3 du code général des collectivités territoriales).

Nombre maximum de participants: 8 personnes

Modalités d'inscription

nous contacter par jour et par personne
Prestation de formation professionnelle continue exonérée de TVA

contact@actions-finance.com

+ 33 1 47 20 37 30

www.actions-finance.com

Lieu

Paris Centre